

# COMPTE-RENDU

## COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 19 janvier 2018.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Christiane TARDIVAT, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Nicole MISÉRE, Sylvie LAURENT, Michael BLANCHARD

Absents : Jean-François VIAUD, Cécile DEGROLARD

Secrétaire de séance : Christiane TARDIVAT

### Approbation du compte-rendu :

*Le compte-rendu de la séance du Municipal du 17 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Ajout d'un point supplémentaire :**
  - Actualisation des demandes de subventions concernant l'éclairage public

### Ordre du jour

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Elargissement du RPI aux cinq communes (Mers sur Indre, Montipouret, Tranzault, Sarzay et Lys-St-Georges) à la rentrée scolaire 2018 | - Travaux logement du Bourg   |
| - Réaménagement de la mairie : avenants  | <u>Questions diverses</u>     |
|  | - Ramassage des encombrants   |
|  | - Isolation Maison de la Cure |

### **2018-01 : Elargissement du RPI aux cinq communes (Mers-sur-Indre, Montipouret, Tranzault, Sarzay et Lys-St-Georges) à la rentrée scolaire 2018**

Le Maire rappelle que la commune a créé en 1981 un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé avec les communes de Sarzay et Tranzault.

Après analyse des prévisions d'effectifs réalisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre, il s'avère que le nombre d'enfants est en baisse pour la rentrée scolaire 2018.

Au vu de cette situation, l'Inspecteur Académique a convié les représentants des communes de Lys-Saint-Georges, Sarzay, Tranzault et également les représentants du RPI

voisin : les communes de Montipouret et Mers-sur-Indre, lors d'une réunion qui s'est déroulée le mardi 16 janvier 2018.

La proposition est l'élargissement des deux RPI actuels en un seul et même RPI, à savoir le regroupement des cinq communes : Lys-Saint-Georges, Sarzay, Tranzault, Mers-sur-Indre et Montipouret pour la rentrée scolaire 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accepter l'élargissement du RPI aux cinq communes
- précise qu'il n'est pas favorable à une éventuelle fermeture de classe

### **2018-02 : Réaménagement de la mairie : avenants**

Vu la délibération en date du 07 avril 2017 attribuant les marchés de travaux (avec options) pour le réaménagement et l'accessibilité de la mairie,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Catherine AUTISSIER,

Considérant des travaux supplémentaires modifiant les marchés en plus-value,

Considérant les avenants préparés pour deux lots,

Considérant le montant total des travaux,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet des avenants aux marchés de travaux et de l'autoriser à signer les avenants.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- donne son accord pour les travaux supplémentaires, entraînant :
  - une augmentation du marché de l'Entreprise Les Bâisseurs du Berry – lot n°1 démolition – maçonnerie de 1 850 € H.T, soit 2 220 € T.T.C, correspondant à la variante percement d'une porte d'accès à la salle polyvalente figurant sur le devis de base (option prise en compte à la signature du marché).
  - une augmentation du marché de l'Entreprise SARL JD – lot n°6 – plomberie – chauffage de 241.38 € H.T, soit 289.66 € T.T.C, correspondant à la dépose de l'ancien lavabo et à la modification de l'alimentation en eau chaude et froide du 1<sup>er</sup> étage.
- Autorise le Maire à signer les avenants correspondants.
- Précise que les clauses du marché restent inchangées.

## **2018-03 : Actualisation des demandes de subventions concernant l'éclairage public**

Le Maire propose d'actualiser la délibération n°2017-20 : demande de subvention - travaux éclairage public 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases du 22 septembre 2017 qui prévoyait le plan de financement suivant :

- Le remplacement des luminaires existants jugés trop énergivores : 6 579.88 € H.T, soit 7 895.86 € T.T.C

- La modernisation des systèmes de commandes pour un meilleur contrôle des horaires d'allumage : 871.76 € H.T, soit 1 046.11 € T.T.C

Coût des travaux = 7 451.64 € H.T, soit 8 941.97 € T.T.C

Demande de subvention DETR = 1 500 € (20%)

Demande de subvention DSIL = 1 500 € (20%)

} Contrat de ruralité

Demande de subvention au SDEI = 1 100 € (< 15%)

Demande de subvention FAR = 1 850 € (25%)

Fonds propres = 1 501.64 € (20%)

Afin d'actualiser cette demande, le Maire précise que les fonds nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2018.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- confirme cette décision inscrite dans le cadre du contrat de ruralité (concernant la DETR et la DSIL)
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature des actes ou autres documents nécessaires à la réalisation du projet pour l'année 2018.

### **Questions diverses et informations :**

- Logement du Bourg : le diagnostic réalisé met en évidence la présence d'insectes au niveau des poutres et de la charpente. Un traitement curatif est préconisé. Le conseil municipal a demandé plusieurs devis.
- Ramassage des encombrants : le conseil municipal a demandé plusieurs devis afin de réaliser un ramassage courant juin 2018.
- Isolation Maison de la Cure : le Conseil municipal a décidé de faire appel à l'agent communal pour réaliser la pose de laine de verre sur le plancher.

La secrétaire de séance,  
Christiane TARDIVAT

Le Maire,  
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,